

LEGENDE

--- Limite de commune

Limite de zone

- UA Zone urbaine : habitat groupé dense
- UB Zone urbaine : habitat d'origine mixte - densité intermédiaire
- UC Zone urbaine : habitat peu dense - dispersé
- UF Zone urbaine : actives
- UL Zone urbaine : équipements d'intérêt collectif
- UAU Zone à urbaniser : ouvertures par réserves de PLU
- UAU Zone à urbaniser : ouvertures sous forme d'opérations d'urgence
- A Zone agricole
- N Zone naturelle
- Np Zone naturelle protégée
- Nj Zone naturelle de jardins ouvriers
- Nc Zone naturelle d'activités de loisirs et hébergement touristique
- Nppr Zone naturelle de protection des captages

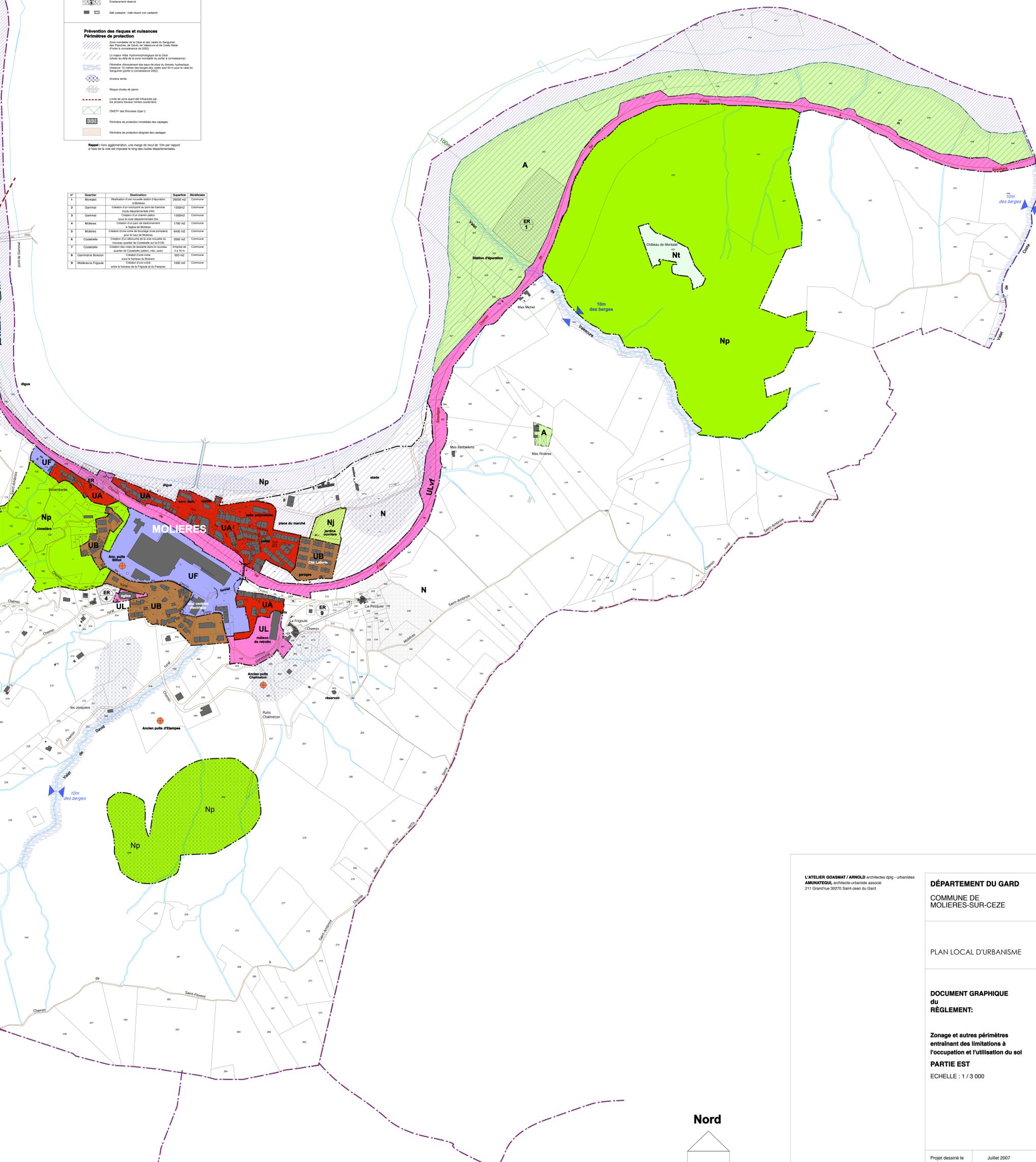
Prévention des risques et nuisances

Périmètres de protection

- Zone inondable de la Cize et des vallées du Sempant, des rivières de la vallée de Molières et de la Cote Nère (Plan de prévention de 2002)
- Le massif des Montagnes de la Cize (site inscrit de la zone naturelle de protection de la commune)
- Périmètre d'équipement des eaux de pluie du centre hydraulique (Distance 10 mètres des berges des cours d'eau de la vallée de Sempant (hors de la commune de 2002))
- Anciens terroirs
- Risque chute de pierre
- Limite de zone quart de influence par les anciens terroirs existants
- ZNIEFF des Brouzes (type I)
- Périmètre de protection immédiate des captages
- Périmètre de protection éloignée des captages

Page 1 hors agrandissement, une marge de recul de 10m par rapport à l'axe de la voie est indiquée le long des routes départementales.

N°	Quartier	Destination	Superficie	Bénéficiaires
1	Molières	Reconstruction d'un quartier d'habitat individuel à Molières	30000 m ²	Communauté
2	Champan	Création d'un quartier de logements sociaux (habitat intermédiaire) 244	15000 m ²	Communauté
3	Champan	Création d'un quartier de logements sociaux (habitat intermédiaire) 244	15000 m ²	Communauté
4	Molières	Création d'un quartier de logements sociaux (habitat intermédiaire) à Molières	1700 m ²	Communauté
5	Molières	Création d'un quartier de logements sociaux (habitat intermédiaire) pour le hameau de Molières	6000 m ²	Communauté
6	Champan	Création d'un quartier de logements sociaux (habitat intermédiaire) au quartier de Champan sur la D150	2000 m ²	Communauté
7	Champan	Création d'un quartier de logements sociaux (habitat intermédiaire) au quartier de Champan (voies, accès) 4 à 10 m	500 m ²	Communauté
8	Champan/Bousson	Création d'un quartier de logements sociaux (habitat intermédiaire) sous le hameau de Bousson	500 m ²	Communauté
9	Molières la Fripouze	Création d'un quartier de logements sociaux (habitat intermédiaire) entre le hameau de la Fripouze et du Peppier	1000 m ²	Communauté



L'ATELIER GOASMAT / ARNOLD architectes dpg - urbanistes
 AMUNATEGUI, architecte-urbaniste associé
 211 Grande rue 30270 Saint-Jean du Gard

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MOLIERES-SUR-CEZE

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE du RÈGLEMENT:

Zonage et autres périmètres entraînant des limitations à l'occupation et l'utilisation du sol
PARTIE EST
 ECHELLE : 1 / 3 000

Projet dessiné le	Juillet 2007
Projet arrêté le	
Projet approuvé le	

Pièce n°4b